



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Organisation des concerts du rappeur Médine au Bataclan les 19-20 octobre

Question écrite n° 9721

Texte de la question

Mme Emmanuelle Ménard attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'intérieur, sur l'organisation des concerts du rappeur Médine au Bataclan les 19 et 20 octobre 2018. Le 13 novembre 2015, le Bataclan a été le théâtre d'un attentat terroriste revendiqué par l'État islamique où 90 Français ont trouvé la mort. En janvier 2015, le rappeur Médine a diffusé une chanson intitulée « Don't Laïk » où il se targue de mettre « des fatwas sur la tête des cons », où il appelle à « crucifier les laïcards comme à Golgotha » et se revendique « islamo-caillera ». Il a mis en vente en 2005 un album intitulé « Jihad » où, sur la pochette, la lettre « J » est formée par un cimetière. Cette illustration tranche avec l'approche du jihad pacifique d'éveil de soi que prétend promouvoir le rappeur. Bien qu'il le nie, Médine est ambassadeur de l'association islamiste « Havre de Savoir » comme en témoignent : un article écrit par ses soins et publié sur le site Booska-P en juin 2013 ; une vidéo diffusée sur internet où il promeut l'association et une publication Facebook du 29 août 2014 de l'association elle-même qui se vante d'avoir le soutien du rappeur. Cette association organisait une conférence le 22 juin 2013 avec, entre autres, Médine, Hassan Iquioussen et Hani Ramadan. Hassan Iquioussen, membre de l'UOIF, qualifie les attentats terroristes de « faux problèmes ». Pour sa part, Hani Ramadan affirme le lendemain des attentats du 13 novembre 2015 que « l'islam n'a rien à voir avec tout cela » et suggère « Commençons par surveiller le Mossad ». En réaction à l'annonce de cette programmation du Bataclan, maîtres Maktouf, Wassermann et Benaïem, avocats de victimes des attentats du 13 novembre, réclament l'interdiction des concerts de Médine, arguant du respect dû aux victimes et à leurs familles. Au vu des différents textes de ce rappeur et des positions de l'association dont il est ambassadeur, sa volonté de se produire au Bataclan pourrait être de nature à troubler l'ordre public. Aussi, elle lui demande les dispositions qu'il compte mettre en œuvre pour écarter tout risque de trouble à l'ordre public lié à l'organisation de ces concerts.

Texte de la réponse

Le concert n'ayant pas eu lieu, la question est sans objet.

Données clés

Auteur : [Mme Emmanuelle Ménard](#)

Circonscription : Hérault (6^e circonscription) - Non inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9721

Rubrique : Arts et spectacles

Ministère interrogé : [Intérieur](#)

Ministère attributaire : [Intérieur](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [26 juin 2018](#), page 5479

Réponse publiée au JO le : [21 mai 2019](#), page 4775